

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29717**

Intitulé

Opérateur de circulation ferroviaire

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
SNCF Réseau	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

311r Contrôle et régulation du trafic

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'opérateur de circulation ferroviaire assure la sécurité et la gestion de la circulation des trains sur un secteur déterminé qui lui est attribué (périmètre). Il est le professionnel qui garantit un haut niveau de sécurité pour toutes les opérations liées à la circulation et aux travaux effectués sur ou aux abords des voies ferrées de circulation.

L'opérateur de circulation ferroviaire mène principalement les activités suivantes quelle que soit la nature du poste (électromécanique, électrique ou informatisé) :

1. Il prépare et organise son activité en fonction des opérations de la journée qu'il aura à gérer,
2. Il assure la gestion et l'adaptation de l'occupation des voies en situation normale, d'aléas opérationnels et en situation perturbée,
3. Il assure la gestion de la circulation et du cantonnement des trains en situation normale et en situation perturbée dans le respect de la sécurité des circulations,
4. Il assure la protection des travaux sur double voie et la maintenance des appareils de voies
5. Il assure dans les conditions de sécurité spécifiques à la voie unique la gestion des circulations
6. Il communique et restitue à l'écrit et à l'oral les informations nécessaires tant à la fluidité des circulations qu'à la sécurité de celles-ci.

Les titulaires de la certification seront capables de :

- Prendre le service dans un poste d'aiguillage quelque soit la nature du poste (électromécanique, électrique ou informatisé),
 - Préparer la mise en œuvre des opérations de la journée qu'il aura à gérer,
 - Gérer des petits stocks,
 - Gérer et adapter l'occupation des voies : voie principale (VP) et voie secondaire (VS) en situation normale,
 - Gérer et adapter l'occupation des voies en situation d'aléas en opérationnel,
 - Gérer la circulation et le cantonnement des trains en situation normale dans le respect de la sécurité des circulations,
 - Gérer la circulation et le cantonnement des trains en situation perturbée dans le respect de la sécurité des circulations,
 - Protéger les travaux en double voie et sur installations de sécurité (IS),
 - Protéger les travaux sur caténaires,
 - Réaliser l'entretien et la maintenance des appareils de voies et détonateurs,
 - Organiser et autoriser la circulation des trains sur voie unique et gérer le risque de nez à nez,
 - Gérer la circulation et le cantonnement sur voie unique : Assurer les espacements de trains, les croisements en voie unique, les changements de garage, ...
 - Assurer la protection des travaux, des personnes et des matériels sur voie unique,
 - Communiquer et restituer toutes les informations nécessaires à la sécurité et à la fluidité des circulations, à l'écrit et à l'oral,

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Transport par fer- Circulation ferroviaire

L'opérateur de circulation ferroviaire intervient dans toute entreprise ferroviaire, publique ou privée, de transport de voyageurs ou de marchandises.

Opérateur circulation ferroviaire

Agent circulation

Aiguilleur/garde

Agent sécurité électrique

Agent sécurité du personnel limité graissage

Codes des fiches ROME les plus proches :

N4401 : Circulation du réseau ferré

Réglementation d'activités :

L'exercice de l'emploi du métier d'opérateur circulation ferroviaire nécessite de répondre à un certain nombre d'exigences règlementaires du code du travail et à des arrêtés et normes européennes. En effet, l'arrêté du 07 mai 2015 relatif « aux tâches essentielles pour la sécurité ferroviaire autre que la conduite des trains, pris en application des articles 6 et 26 du décret n°2006-1279 du 19 octobre modifié relatif à la sécurité des circulations ferroviaires et à l'interopérabilité du système ferroviaire » prévoit que l'Opérateur circulation ferroviaire doit :

- d'une part satisfaire à des conditions d'aptitude physique et psychologique,

- et d'autre part, être habilité à l'exercice des tâches essentielles de sécurité sur le réseau ferré.
Les tâches essentielles de sécurité qu'il exerce sont décrites à l'annexe II de l'arrêté du 07 mai 2015:
 - TES A : « Manœuvrer les signaux et les autres installations de gestion des circulations ».
 - TES B : « Assurer le service de la circulation ferroviaire ».
 - TES I : « Utiliser les installations de sécurité simples ».
- Les tâches de sécurité autres qu'essentielles qu'il exerce sont décrites dans le guide 013 de l'EPSF « guide relatif aux tâches de sécurité autres que la conduite des trains :
- TSAE : « Gérer les installations d'énergie de traction électrique ».
 - TSAE : « Assurer la surveillance des trains en marche, y compris au moyen des dispositifs spécifiques mis en place par le gestionnaire d'infrastructure ».
 - TSAE : « Assurer la mise en mouvement des trains ».
 - TSAE : « Mettre en œuvre les mesures de protection du personnel vis-à-vis du risque ferroviaire ».

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Par la voie de la formation, la certification est obtenue selon les modalités suivantes : mise en situation reconstituée (maquette et simulateur), études de cas pratiques et vérification des connaissances et savoirs notamment procéduraux.

Par la voie de la VAE, la certification peut être obtenue par le candidat, sur la base d'une mise en situation professionnelle et d'un dossier de preuves étudiés par un jury qui validera en totalité ou partiellement les compétences acquises.

La totalité de la certification est obtenue après l'obtention des cinq blocs ci dessous.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 29717 - Préparation organisation de son activité quelle que soit la nature du poste (Electromécanique, Electrique, Informatisée)</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Recueillir oralement, analyser et différencier les informations sécurité et mouvement sur les évènements antérieurs nécessaires à sa prise de service dans son secteur de circulation auprès de l'opérateur de circulation qu'il relaye. -Apprécier la fiabilité des informations reçues. Connaissances des interlocuteurs de son environnement professionnel. -Actualiser ses connaissances sur les réglementations nouvelles ou modifiées. Attester de l'ensemble sur le Registre de prise de connaissance. -S'instruire du carnet de dépêche (document de communication écrit de sécurité) afin de s'informer des dérangements en cours sur l'installation (aiguilles, signaux, etc.) et des incidents (voie unique temporaire, passage à niveau bloqué, ...), les analyser afin de poursuivre l'application des mesures en cours et d'en assurer le suivi (en vue de la résolution du dérangement ou de l'incident). -S'informer et analyser les circulations modifiées et/ou supplémentaires définies par les AGT (Avis Général de Train), et ART (Avis Régional de Train) communiqués (par exemple par le BHR, Bureau Horaire Régional), ainsi que les plages travaux. -Transférer les informations nécessaires à ses collègues (selon les cas de figures : aiguilleur, régulateur, agent d'escale, agent sono,...) afin d'assurer la fluidité et la continuité de la circulation et une information de qualité pour le service). -S'assurer de la présence de petits matériels (dispositifs de protection, bulletins et imprimés de sécurité) -Connaitre les imprimés et matériels nécessaires -Lister le petit matériel manquant et transférer la liste à son manager et éventuellement assurer la commande <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mise en situation avec une simulation du diagnostic de la situation lors de la prise de poste. -Cas pratique d'une prise de poste avec une situation perturbée.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 29717 - Réalisation exploitation ferroviaire double voie</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Adapter ou modifier le plan d'occupation des voies en intégrant les modifications prévues des circulations -Faire circuler les trains après intégration des modifications prévues (AGT et ART) et assurer le suivi du programme de circulation -Faire circuler les trains en intégrant les évènements susceptibles de modifier les voies de réception des trains (suppression, retard, mise en marche, ...) -Assurer la transmission des informations relatives aux modifications effectuées à ses collègues concernés (selon les cas de figure : aiguilleur, régulateur, agent d'escale, agent sono, conducteur,...) afin qu'ils puissent tenir compte des répercussions sur la circulation et la gestion de la clientèle. -Utiliser les installations de sécurité d'un poste, tableaux des trajets, contenance et utilisation de la Consigne Rose -Manœuvrer les appareils et de voie et les signaux, selon la destination du train en appliquant les prescriptions liées à la réglementation. -S'assurer que les appareils de voies et les signaux contrôlent et interpréter l'indication donnée par ces contrôles. -Maîtriser les enclenchements électriques et mécaniques -Vérifier l'itinéraire prévu de la circulation des trains, s'assurer de la bonne direction pour les recevoir sur voie principale et voie de service. -Détecter la nature de l'incident (installations de sécurité ou circulation) qui perturbe les circulations -Analyser le problème technique sur les installations de sécurité et ses répercussions sur la circulation. -Analyser l'incident de circulation et prendre en attachement les renseignements nécessaires (PK, n° de PN...) -Prendre les mesures pour pallier le dérangement des installations de sécurité, en relation avec le service dédié si nécessaire. Et traiter les conséquences sur la circulation et le cantonnement des trains (ex : report de circulation,) -Utiliser les documents et référentiels spécifiques à la situation, -Prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des circulations en lien avec l'incident. Et traiter les conséquences sur la circulation et le cantonnement des trains. -Lancer les avis auprès des différents interlocuteurs en interne pour 1 - information (agent d'escale, conducteur, manager, ...) et pour 2 - réparation ou dépannage aux services compétents (service de maintenance, service électrique et service de voie) ; en externe (pompiers, pompes funèbres, police,...) selon l'incident en cause -Faire reprendre la circulation du train en situation normale ou avec restrictions et informer si nécessaire les conducteurs de train de son secteur circulation -Déterminer les conditions de reprise de la circulation avec restrictions ou normale. -Prendre les mesures en cas de circulation en sens inverse du sens normal ou en « marche à vue ou prudente » <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mise en situation sur un simulateur de poste d'aiguillage en situation normale. -Mise en situation d'un dérangement et d'un incident de circulation généré sur un simulateur de poste d'aiguillage.

INTITULÉ

DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 29717 - Protection des travaux sur double voie et maintenance des appareils de voie.

Descriptif :

- Réceptionner la demande d'intervention du mainteneur de l'infrastructure sur les installations (ex : signal, zone de protection, table d'enclenchement)
- Déterminer la recevabilité de la demande (travaux prévus ou inopinés) et demander l'autorisation au régulateur sur lignes régulées.
- Analyser la demande et les conséquences sur les installations de sécurité
- Prendre les dispositions utiles vis à vis des circulations et informer les services concernés (Agent d'escale, sono, ...)
- Utiliser le carnet de demande d'autorisation de travaux sur les installations de sécurité (DATIS).
- Prendre les mesures de protection adéquates sur la base de la consigne de protection et donner l'accord au service demandeur (service électrique, voie, ...)
- Prendre les mesures dans le cadre d'une DFV (demande de fermeture de voie), sur ZEP (zone élémentaire de protection) de type Gare (G) et Ligne (L) :
- Utiliser la consigne de protection pour mettre en place les dispositifs d'attention
- Assurer l'engagement et le dégagement d'un TTX sur demande du responsable travaux.
- Prendre les dispositions utiles vis à vis des circulations et informer les services concernés (Agent d'escale, sono, ...)
- Lever les mesures de protection sur autorisation du demandeur pour une reprise de la circulation
- Connaître les mesures de protections propres aux postes électriques ou informatisés
- Réceptionner la demande de protection de l'agent caténaire ou du régulateur sous station.
- Analyser la demande et ses répercussions sur les installations de traction électrique.
- Utiliser la consigne Bleue et exploiter le schéma synoptique des installations pour mesurer l'impact sur la réception des circulations électriques.
- Prendre les mesures de protections adéquates sur la base de la consigne Bleue, manœuvrer les appareils d'interruptions et donner l'accord à l'agent caténaire ou régulateur sous station.
- Appliquer la Consigne de Bleue. Compléter les imprimés de sécurité.
- Prendre les dispositions utiles vis à vis des circulations électriques et informer les services concernés (Aiguilleur, agent circulation,...)
- Lever les mesures de protection électrique sur autorisation du demandeur pour une reprise des circulations électriques
- S'assurer du bon fonctionnement du matériel utilisé (pulvérisateur, spatule, lanterne,...) et s'équiper des EPI (gants, gilet de visualisation, chaussures de sécurité)
- Repérer et respecter l'itinéraire pour accéder aux installations à entretenir.
- Respecter la procédure de la consigne de graissage. Garantir la sécurité de l'équipe. Effectuer une Demande de Protection GRaissage (DPGR).
- Nettoyer et graisser les appareils de voies selon la périodicité fixée dans la consigne de graissage.
- Respecter les règles de graissage des appareils de voie.
- Changer les cartouches des détonateurs conformément au schéma technique
- Assurer la traçabilité des opérations de vérification et remplacement (carnet de périodicité)

Modalités d'évaluation :

- * Mise en situation sur un simulateur de poste d'aiguillage :
 - Cas pratique reconstitué d'une demande de travaux voie.
 - Cas pratique reconstitué d'une demande de travaux sur installation de sécurité.
- *Cas pratique reconstitué d'une demande de travaux caténaire.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 29717 - Sécurité spécifique des circulations sur voie unique	<p>Descriptif : Appliquer la réglementation et procédures de la voie unique, la Commande des trains (tenue du registre de circulation voie unique, cadres A, B, C), l'autorisation de la mise en marche (gare origine - terminus), gérer le stress, pallier le risque nez à nez, avoir conscience d'être le garant de la sécurité. Utiliser le cantonnement : BMVU (block manuel de voie unique), CAPI (cantonnement assisté par informatique), Appliquer la réglementation du cantonnement de VU et de la circulation sur VU, types d'installations, particularités de la VU (signalisation, départs de trains, gestion des incidents, ...) Utiliser le mode opératoire travaux voie Unique (protection dans les deux sens, ...), appliquer la réglementation spécifique, renseigner les imprimés afférents, informer et autoriser les services concernés</p> <p>Modalités d'évaluation : -Mise en situation sur un simulateur de voie unique. Le candidat assure les fonctions d'agent-circulation en voie unique. Les principes de circulation en voie unique, droit à la voie, sont vérifiés à l'aide du scénario généré par le simulateur. Le registre de circulation est utilisé, pour effectuer un changement de croisement et un changement de garage</p>
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 29717 - Communication-restitution quelle que soit la nature du poste	<p>Descriptif : -Renseigner le carnet de dépêches en cours de service lors d'un incident (numéro de dépêches, prise en attachement). -Procéder aux questionnements appropriés pour déterminer le type d'incident et la localisation. -Utiliser le langage technique dédié pour transmettre des informations nécessaires au conducteur, régulateur. -Etablir des ordres écrits conformément à la réglementation (Bulletin C, MV, ...) -Rédiger un rapport d'incident destiné à la hiérarchie dans lequel les faits et les mesures prises sont relatés.</p> <p>Modalités d'évaluation : -Mise en situation sur un simulateur de poste d'aiguillage : En situation normale et dégradée, les communications sécurité sont correctement effectuées. Les interlocuteurs sont correctement identifiés, et les communications sont adaptées</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Président de jury : Chef du Département formation de la DMC Vice-président : Responsable de la ligne métiers au sein de la DRH de la DMC Un formateur Un représentant métier employeur Un représentant métier salarié Un responsable au sein d'une entreprise extérieure

Après un parcours de formation continue	X	Président de jury : Chef du Département formation de la DMC Vice-président : Responsable de la ligne métiers au sein de la DRH de la DMC Un formateur Un représentant métier employeur Un représentant métier salarié Un responsable au sein d'une entreprise extérieure
En contrat de professionnalisation	X	Président de jury : Chef du Département formation de la DMC Vice-président : Responsable de la ligne métiers au sein de la DRH de la DMC Un formateur Un représentant métier employeur Un représentant métier salarié Un responsable au sein d'une entreprise extérieure
Par candidature individuelle	X	Président de jury : Chef du Département formation de la DMC Vice-président : Responsable de la ligne métiers au sein de la DRH de la DMC Un formateur Un représentant métier employeur Un représentant métier salarié Un responsable au sein d'une entreprise extérieure
Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X	Président de jury : Chef du Département formation de la DMC Vice-président : Responsable de la ligne métiers au sein de la DRH de la DMC Un formateur Un représentant métier employeur Un représentant métier salarié Un responsable au sein d'une entreprise extérieure

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 19 novembre 2013 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Opérateur de circulation ferroviaire" avec effet au 16 novembre 2007 jusqu'au 29 novembre 2017.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 31 janvier 2018 publié au Journal Officiel du 8 février 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Opérateur de circulation ferroviaire" avec effet au 29 novembre 2017, jusqu'au 8 février 2023.

Pour plus d'informations

Statistiques :

De 150 à 200 par an agents formés pour tenir un emploi d'opérateur circulation ferroviaire

Autres sources d'information :

<http://www.sncf.com>

Informations sur les métiers concernés:

<http://www.sncf.com/fr/groupe/emploi/fiche-metier/circulation-ferroviaire#>

Métiers circulation ferroviaire

Lieu(x) de certification :

SNCF RESEAU

Direction Métier Circulation

174 avenue de France

75013 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CFCF Noisy : 75 rue Emmanuel Arago - 93130 Noisy le Sec

CFCF Nanterre : 103, avenue Arago - 92000 Nanterre

CFCF Viroflay : 5 rue Hippolyte Mazé - 78220 Viroflay

CFCF Nantes : rue de Lourmel - 44041 Nantes Cedex

CFCF Bordeaux : 292 Ter rue de Bègles - 33800 Bordeaux

CFCF Lyon + GOC + UF Transverse : 13 rue Mouillard - 69009 Lyon

CFCF Nancy : 6 rue Gabriel Mouilleron - 54000 Nancy

Historique de la certification :